

Surendettement depuis 2007 et dsocapital me réclame de payer aujo

Par Regis1000, le 02/02/2019 à 23:48

Bonjour

Aux alentours de 2007 j'ai une dette de 21700euros de prêt à la consommation au crédit du Nord, entre temps j'ai fait un dossier de surendettement et la somme de remboursement été zéro

Aujourd'hui j'ai reçu un courrier de

Dso capital me demandant de les appeler pour payer

Je suis traumatisé, envie de mourir

Dois je payé ou y a t'il prescription

D'avance merci de me répondre

Cordialement

Par amajuris, le 03/02/2019 à 09:55

bonjour,

cette dette de 21700 € est-elle mentionnée dans votre dossier de surendettement ? la commission de surendettement a-t-elle prononcé l'effacement de toutes vos dettes ? salutations

Par Regis1000, le 03/02/2019 à 10:34

Bonjour

Oui cette dette était sur le dossier de surendettement et elle était à 0 pendant 24 mois Dossier de surendettement que je n'est pas renouveler parce que je suis très fatigué Cordialement

Par amajuris, le 03/02/2019 à 11:02

donc votre dette n'est pas effacée, vous avez simplement obtenu un moratoire c'est à dire un délai de grâce de 24 mois, ce délai étant écoulé, votre créancier peut exiger maintenant le paiement de votre dette.

Par **Regis1000**, le **03/02/2019** à **11:12**

Même si ma dette à plus de 10 ans ? Merci

Par amajuris, le 03/02/2019 à 14:50

la logique voudrait que pendant le moratoire accordé par le juge, l'écoulement du délai de prescription soit interrompu ou suspendu puisque selon l'article 2241 du code civil, toute demande en justice interrompt le délai de prescription.